



Accueil > Actualités > Gratuité pour les jeunes en insertion professionnelle

Gratuité pour les jeunes en insertion professionnelle



Le STIF et la Région Île-de-France reconduisent leur convention relative à la gratuité des transports pour les jeunes en insertion professionnelle, pour une période trois ans (2014, 2015, 2016). La convention adoptée définit les conditions d'attribution de la gratuité ainsi que les modalités de financement de cette mesure.

Depuis le 1^{er} octobre 2011, la gratuité est accordée aux jeunes Franciliens sans emploi, de 16 à 25 ans inclus, qui font partie d'un des dispositifs du service public de formation ou d'insertion professionnelle : Avenir Jeunes, programme Compétences, École de la Deuxième chance. Pendant toute la durée de leur formation les jeunes bénéficient gratuitement d'une carte Navigo leur permettant de voyager dans toute l'Île-de-France. Depuis sa mise en place, plus de 19 000 jeunes ont bénéficié de cette mesure.

Cette mesure correspond à une subvention régionale annuelle de l'ordre de 4,5 millions d'euros.

[9 octobre 2013]